



Les obligations d'un garagiste vis-à-vis de ses clients

Conseils pratiques publié le 20/12/2020, vu 1947 fois, Auteur : [blog de yohan](#)

En tant que professionnels du métier, les garagistes ont certaines obligations à l'égard de leurs clients.

Vous assurer du bon état de votre véhicule est très important pour circuler en toute sécurité. À cet effet, vous pouvez faire appel à un garagiste pour vérifier votre véhicule. Ces professionnels seront en mesure de vous garantir un confort de conduite et une tenue de route adéquate pour votre voiture pour que vous puissiez vous déplacer sans encombre.



Les obligations d'un garagiste vis-à-vis de ses clients

En tant que professionnels du métier, les garagistes ont certaines obligations à l'égard de leurs clients.

Obligation d'information

Le garagiste doit s'assurer que son prix horaire TTC ainsi que les tarifs de ses prestations soient toujours affichés et visibles à l'extérieur de son garage. Une fois en contact avec le client, il a l'obligation de lui apporter toutes les informations nécessaires sur la nature ainsi que l'utilité des réparations à effectuer sur la voiture. Pour bénéficier d'un accompagnement de qualité, il peut être nécessaire de faire appel à un professionnel. Le site <https://www.garages-auto.com> propose des informations sur les réparations que vous pouvez demander sur votre voiture ainsi qu'une liste de garages dans plusieurs régions pour vous assurer une prise en charge rapide.

Obligation de facture et de devis

Lorsque le coût de la réparation s'élève à plus de 15 euros, le garagiste a l'obligation de vous fournir une facture. Celle-ci doit comporter vos coordonnées ainsi que l'adresse du professionnel.

En cas de besoin, vous pouvez également demander un devis. Toutefois, en fonction du professionnel, ce dernier pourrait être payant.

Obligation de résultat et de sécurité

Une fois le montant de la facture établi, le garagiste doit s'assurer que le travail soit bien fait. Pour cela, le véhicule envoyé en réparation doit revenir avec la panne résolue. Le résultat doit être observable à la remise du véhicule au client. Dans le cas contraire, le professionnel peut être tenu pour responsable et devra payer les dommages et intérêts.

De même, pendant la période de réparation, le garagiste doit s'assurer de la sécurité du véhicule qui lui a été confié.

Obligation de restitution

Une fois les réparations terminées et la facture réglée, le garagiste a l'obligation de restituer la voiture à son propriétaire. Toutefois, il garde la possibilité de la conserver en cas de non-règlement de la facture. Pour contester une facture, vous devez d'abord la régler puis envoyer un courrier dans lequel est formulé votre mécontentement.

Que se passe-t-il en cas de non-respect de ces obligations ?

Selon les lois du travail, le garagiste doit respecter les différentes obligations énoncées à partir du moment où il prend l'engagement de remettre en état une voiture. Lorsque cet engagement n'est pas respecté, il doit prouver sa bonne foi en reprenant entièrement les réparations. Cela devra être fait sans contrepartie, et en s'assurant que le travail soit de qualité. Si les réparations ne peuvent être effectuées, le garagiste doit payer des dommages au client. Pour cela, il faudra que ce dernier apporte la preuve que la panne est liée à l'intervention du professionnel. Il peut aussi dans certains cas, demander l'assistance d'un avocat pour l'accompagner dans cette procédure. Le garagiste ne peut être chargé au-delà des limites du travail qui lui a été demandé. Il ne saurait donc répondre pour un problème mécanique si son intervention s'est concentrée sur la modification d'une radio par exemple.